

SERVICE: INSTRUCTION PUBLIQUE

Visa du Service: _____

Visa de Mme. la DG f.f.: _____

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° ...- A.S.B.L. C.E.C.P. (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) – Désignation d'un(e) représentant(e) de la Ville à l'Assemblée générale, d'une candidate administratrice effective et de son suppléant - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courrier du 27 mars 2019 du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces sollicitant la désignation d'un représentant du pouvoir organisateur de la Ville de Verviers au sein de leur Assemblée générale ;

Vu le courrier du 5 avril 2019 du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces relatif au renouvellement des mandats d'administrateurs en son sein ;

Vu les articles L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'installation du nouveau Conseil communal, en sa séance du 3 décembre 2018, suite aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu le décret du 14 novembre 2002 (M.B. 05.12.2002) reconnaissant le C.E.C.P. en qualité d'une part, d'organe de représentation et de coordination du réseau officiel subventionné et, d'autre part, de porte-parole du réseau dont il assume la défense et la promotion ;

Considérant que le C.E.C.P. est seul compétent pour les problèmes relatifs à l'enseignement fondamental ordinaire, à l'enseignement spécialisé et à l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la Ville au sein de l'Association susvisée ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une candidate administratrice effective au sein de ladite association ainsi que son suppléant ;

Considérant que les mandats concernés expirent à l'Assemblée Générale qui suit le prochain renouvellement du Conseil communal ;

Vu le rapport du Service de l'Instruction Publique présenté en séance du Collège du 17 avril 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal ;

Vu l'avis émis par la section « Instruction publique, Ecoles de Devoirs, Population, Jeunesse » en sa séance du 17 avril 2019;

Par *voix contre * et * absentions ;

DESIGNE

Art.1: Madame Sylvia BELLY, Echevine de l'Instruction publique, des Ecoles de devoirs, de la Population et de la Jeunesse, domiciliée Chemin du Cossart 25 à Stembert (4801), en tant que déléguée de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale au sein de l'A.S.B.L. « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ».

Art.2 – Madame Sylvia BELLY, Echevine de l'Instruction publique, des Ecoles de devoirs, de la Population et de la Jeunesse, domiciliée Chemin du Cossart 25 à Stembert (4801), en qualité de membre effectif au sein du Conseil d'Administration de ladite ASBL ;

Art.3 – Ma.....rue en qualité de membre suppléant de Madame Sylvia BELLY au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. « C.E.C.P. » ;

Art. 2 : La présente délibération sera transmise à l'A.S.B.L. « C.E.C.P. » et aux intéressés.

PROJET soumis au Conseil communal